

Borsus: « La Wallonie a besoin d'emplois privés et d'entrepreneurs »

Durant tout l'été, « L'Avenir » vous propose de suivre le parcours de sept nouveaux indépendants qui ont tout plaqué pour lancer leur activité. En clôture de cette série ce lundi, le ministre wallon de l'Économie Willy Borsus (MR) revient sur les enjeux de la création d'entreprises, et les difficultés rencontrées par ces jeunes entrepreneurs.

Willy Borsus, selon les données du Starter Atlas d'UCM et de son pendant flamand Unizo, la création d'entreprises a chuté de 3,5 % en Belgique entre 2021 et 2022. La Wallonie s'en sort un peu mieux, avec une baisse de 2,6 %. Il s'agit de la première diminution en une décennie. Est-ce que ces chiffres vous inquiètent ?

Concernant les bases statistiques, je dirais qu'elles varient manifestement. J'ai pour ma part d'autres données à communiquer : pour 2022, la tendance à la hausse se poursuit, et atteint même 8 % de création nette d'entreprises en Wallonie. Ce sont les chiffres de l'Office belge de statistique, Statbel. Quand on parle de « création nette », cela signifie que l'on retire les entreprises qui ont cessé leurs activités. Au total, nous arrivons à une création nette de 10 547 entreprises en Wallonie, soit une hausse de plus de 8 %.

En nous appuyant sur ces chiffres, nous pouvons affirmer que cette attirance à l'égard de l'entrepreneuriat se maintient en Wallo-

nie. Cette appétence s'observe d'ailleurs aussi dans l'intérêt porté aux activités complémentaires, et aux formations IFAPME par exemple. Si le nombre d'indépendants augmente depuis une décennie, certains secteurs structurent néanmoins en souffrance. C'est notamment le cas du commerce de détail. Que faire face à ces évolutions ?

« Il y a toujours bien une attirance, une appétence pour la création d'entreprises en Wallonie. »

Il est vrai que le commerce de détail est confronté à des concurrences et des évolutions importantes. On pense bien sûr à l'e-commerce ou à l'attitude des consommateurs qui ont tendance à rassembler leurs achats plutôt que d'opter pour le commerce de proximité. Cela dit, à travers le « Plan

Horizon proximité », un programme assez dense qui a été adopté par le gouvernement wallon, nous avons fait de la lutte contre les cellules vides et la diminution des points commerciaux une véritable priorité. Ce dispositif comprend notamment un certain nombre de formations destinées aux indépendants.

Au sein de ce programme, je citerais aussi le dispositif « Objectif proximité », qui consiste à soutenir les commerçants qui s'établissent dans une cellule vide ou qui réorientent leur activité. Ils peuvent alors bénéficier d'une aide de 6 000 euros. Pas moins de 100 communes wallonnes – sur les 262 que compte notre Région – ont adhéré à ce projet. Ce n'est pas rien !

Malgré ces initiatives, l'écart entre Wallonie et Flandre en termes de création d'entreprises reste colossal. Comment remonter la pente ?

Je pense que nous pourrions mettre en place 2-3 idées très concrètes. Il est clair que nous devrions généraliser, dans le parcours de formation, un ou

plusieurs cours sur l'entrepreneuriat. Je ne parle pas seulement des filières économiques, mais aussi des parcours de sciences humaines, des filières scientifiques, etc. On pourrait même commencer à enseigner ces matières de façon assez large dès l'enseignement secondaire.

L'autre point très important, et que je souhaiterais proposer, consiste à élargir fortement – et même généraliser – les moments de stages en entreprise dans les différentes filières.

Ces stages existent pourtant déjà dans le supérieur.

Oui, mais pas dans toutes les filières. Je pense aussi que nous pourrions les instaurer dès le secondaire.

La mise en lumière des success stories, des entrepreneurs inspirants manque également en Wallonie...

Des expériences et initiatives existent, comme les Journées découverte entreprises par exemple. Mais il est vrai que nous devons continuer à mettre en lumière les activités entrepreneuriales privées. Car nous avons indéniablement be-

soin de ces emplois. Pour avancer quelques chiffres, nous avons 36 % d'emplois privés en Wallonie, contre 46 % en Flandre.

Pour attirer de nouveaux profils, il est important de montrer qu'au-delà des aspects économiques, l'entrepreneuriat et l'emploi privé permettent de répondre à des besoins de société, en matière de transition environnementale ou de santé notamment. Nous avons besoin d'ingénieurs, de scientifiques, et il est évident que des exemples inspirants peuvent les convaincre d'emprunter cette voie.

Par ailleurs, il faudra également travailler sur la reconversion professionnelle, mais aussi sur l'entrepreneuriat féminin, qui n'est pas encore assez développé en Wallonie et qu'il faut encourager. Cette observation s'applique aussi aux entrepreneurs issus de la diversité.

Parmi les obstacles à l'entrepreneuriat, nos interlocuteurs ont souvent évoqué l'accès à la gestion qui n'a, selon eux, plus vraiment de sens. Il ne nécessite en effet aucune compétence spécifique en gestion, et est le plus souvent accessible sur base d'un diplôme du supérieur ou du secondaire. La Flandre a abandonné ce prérequis. La Wallonie va-t-elle suivre le mouvement ?

Je suis plutôt de ceux qui souhaitent garder cet accès à la gestion. Être indépen-

« Les statistiques montrent que nous avons 36 % d'emplois privés en Wallonie, contre 46 % en Flandre. »

dant n'est pas un chemin facile, et je préfère que les candidats soient armés et outillés pour s'engager dans ce parcours.

Ne serait-il pas plus pertinent d'obliger les futurs indépendants à suivre une formation de quelques heures ? De telles formations existent aujourd'hui, mais restent facultatives...

À cet égard, nous sommes soumis à une directive européenne qui encadre bien la problématique et ne nous permet pas d'imposer des formations. Par contre, j'encourage évidemment tout un chacun, quel que soit son parcours, à bien s'informer et se former. Cela peut se faire par l'intermédiaire des secrétariats sociaux ou des différents outils d'accompagnement wallons.

À ce sujet, il faut reconnaître qu'entre les structures d'accompagnement à l'auto-création d'emploi, les agences-conseil en économie sociale ou les centres européens d'entreprise et d'innovation, le futur indépendant peut vite s'y perdre. Ne faudrait-il pas rationaliser ces structures pour simplifier les démarches du candidat ?

La multiplicité des structures, c'est un peu un mal wallon... À titre personnel, j'ai fait cet effort de rationalisation dans mes départements, notamment en ce qui concerne Wallonie Entreprendre (NDLR : l'outil économique et financier wallon).

Idéalement, il faudrait en effet passer en revue l'ensemble des structures d'accompagnement sous la prochaine législature. Je tiens le

même raisonnement pour les structures de formation et d'insertion socio-professionnelle, avec comme fil conducteur l'efficacité et la bonne couverture géographique.

Les structures d'accompagnement wallonnes soutiennent, a priori, toute personne qui souhaite se lancer. C'est moins le cas en Flandre où l'on encourage davantage l'entrepreneur qui a déjà un petit bagage, qui a fait ses preuves. C'est une bonne idée ?

Personnellement, je suis favorable à ce que l'on soutienne et que l'on donne une chance à beaucoup de personnes et de projets. Il y a vraiment de belles initiatives qui se créent via ces structures. Ne pas les soute-

nir, faire une sélection à l'avance, c'est risquer de taper à côté en termes d'objectifs.

Si des aides financières existent pour les nouveaux indépendants, les démarches administratives qui conditionnent leur obtention sont souvent laborieuses. Beaucoup d'indépendants nous ont parlé du dispositif Airbag.

Réaliser toutes les formalités dans les temps relève parfois du combatant... Ce dispositif ne fait pas

partie de mes compétences, mais je dirais que je suis favorable à ce qu'il y ait des délais de rigueur dans ce type de procédure. Cela dit, la personne qui sollicite cette aide Airbag doit être informée du fait que la pro-

cédure prend du temps, que ce soit pour l'accord ou la liquidation du soutien attendu.

Dans nos témoignages, de jeunes indépendants sont passés à côté de ce soutien de 12 500 euros en raison de lenteurs administratives. Ces dernières ont occasionné du retard dans la remise de leur dossier...

À partir du moment où l'on attend une certaine rigueur de la part des personnes qui se lancent, il me paraît effectivement normal que le service régional, l'administration ou l'autorité elle-même s'applique cette rigueur et ce même respect des délais.

CÉLINE DEMELENNE 2

« À partir du moment où l'on demande aux indépendants d'être rigoureux, cette rigueur s'applique aussi à l'administration. »

Le ministre wallon de l'Économie donne ses pistes pour stimuler la création d'entreprises dans la Région.

Indépendants en difficulté : « Ne pas multiplier les portes d'entrée »

À côté de la création d'entreprises, de nombreux indépendants sont également contraints de fermer boutique en raison de difficultés financières (lire nos éditions du 14 août).

Spécialiste de ces questions, le professeur Didier Van Caillie (HEC – ULiège) regrette que la Wallonie ne dispose pas d'un point de contact qui centralise et réoriente les demandes des indépendants en difficulté. Dans une étude publiée avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin en juin 2022 (*), il plaide en faveur de la création d'un point carrefour digital unique, permettant d'orienter rapidement, et de manière anonyme, l'indépendant en souffrance vers des acteurs clés (psychologues, services

sociaux, etc.) Cette plateforme devrait, selon le professeur, être couplée à un numéro vert pour donner à l'indépendant la possibilité de discuter, d'avoir une oreille attentive. Cette étude très complète n'a cependant pas trouvé d'écho au niveau politique.

« En Wallonie, nous avons déjà le programme Réaction, soutenu par Wallonie Entreprendre, qui est spécialement dédié aux PME et aux indépendants en difficulté », répond Willy Borsus. Un accompagnement et une possibilité d'intervention financière sont envisageables grâce à ce dispositif.

Quant à la création d'un numéro vert, le ministre n'y est pas particulièrement favo-

nable. « Il existe déjà le numéro 1890 qui s'adresse à tous les indépendants, y compris à ceux qui éprouvent des difficultés. Je m'en tiendrais donc au 1890 pour ne pas multiplier les portes d'entrée. [...] Cela dit, je partage ce constat : l'indépendant, pour de multiples raisons, demande de l'aide très tardivement. Il s'adresse plus facilement à ses pairs qu'aux services de première ligne, notamment aux services sociaux. [...] Je crois qu'il faut essayer de changer le regard global que l'on porte sur l'entrepreneuriat, et conscientiser la population sur les difficultés et les enjeux de ce statut. » C. DEM

» (*) Propositions pour une politique de soutien aux indépendants en difficulté.

